

Un nouveau code APE pour chaque entreprise en 2027

Les nomenclatures d'activité française
(NAF) et européenne évoluent !

Qui est concerné ?

Le code APE change à compter du 1^{er} janvier 2027 pour toutes les personnes physiques et morales inscrites au répertoire des entreprises Sirene, géré par l'Insee.

Qu'est-ce que cela change pour mon entreprise ?

Rien car le nouveau code APE n'ouvre ni droit ni obligation différente.

Quand ?

1. **Dès janvier 2026** : informez-vous sur le futur code APE de votre entreprise, mais seul votre code actuel sera officiellement en vigueur en 2026.
2. **À partir du 1^{er} trimestre 2026** : un formulaire simplifié en ligne vous permettra de demander une expertise de votre nouveau code APE, en cas d'erreur manifeste.

Contact : sirene-naf2025@insee.fr

3. **1^{er} janvier 2027** : entrée en vigueur du nouveau code

L'Insee invite ainsi les entreprises à vérifier la bonne affectation du nouveau code, mais se charge de la diffusion de celui-ci aux organismes publics comme aux banques, aux assureurs...

Pourquoi une révision de la NAF et de mon code APE ?

Le paysage économique a changé depuis la dernière nomenclature datant de 2008. Cette nouvelle version de la NAF est essentielle pour mieux appréhender les activités émergentes comme les plateformes d'intermédiation.

Le code APE est une information essentielle pour la statistique car il est à la base du classement par secteur d'activité. Il est largement partagé et utilisé dans les systèmes d'information de différents organismes, même si l'attribution de ce code ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées. L'utilisation à d'autres fins que statistiques du code APE relève en effet de la responsabilité de l'organisme utilisateur.

Qu'est-ce que le code APE ?

L'Insee attribue à toute entreprise et à chacun de ses établissements un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activités française (NAF). Le code APE figure dans le répertoire des entreprises (Sirene).

Ce code APE est un identifiant à cinq caractères, composé de quatre chiffres suivis d'une lettre. Les quatre premiers chiffres correspondent au code européen, assurant une harmonisation, tandis que la lettre finale permet de spécifier des distinctions propres à la France. Les lettres utilisées sont différentes entre l'actuel code et le nouveau code : ainsi, à la simple lecture de celui-ci, on sait distinguer s'il s'agit du code actuel ou du code futur !

À titre d'illustration, la « manutention portuaire » classée aujourd'hui en 52.24A le sera en 52.24G en NAF 2025 (et 52.24G en NAF 2008 est un code qui n'existe pas !).



Pour en savoir plus

